

Point Info CFDT Novembre 2018

**Un dialogue social parasité par des bugs dits informatiques et des salariés mécontents
il y a de quoi !!!**

L'employeur MGEN n'a toujours pas résolu les points d'application concernant la question de la reprise d'ancienneté depuis janvier 2018 – Cela n'est pas acceptable

Pour rappel la CFDT avait interpellé l'employeur il y a déjà 2 deux ans sur la non application de la reprise d'ancienneté depuis l'avenant de novembre 2014, la MGEN a mis un certain temps avant de reconnaître une erreur dite technique dans l'écrasement des reprises d'ancienneté notamment pour celle faisant référence à avant 2004, passage de la convention MGEN à la convention FEHAP. L'employeur s'était engagé à apporter une réponse avant l'été 2018 (6 mois est un délai raisonnable). Or à ce jour toujours rien, la CFDT, depuis plusieurs CE, réclame très clairement que chaque salarié puisse avoir un point d'étape sur sa reprise d'ancienneté d'autant plus que cela a et a eu une incidence sur le calcul du solde de tout compte pour les personnes parties à la retraite concernées par ce point. Faudra-t- il que les salariés aillent aux prud'hommes pour faire valoir leur droit à l'information et réajustement si besoin ? La CFDT accompagnera comme elle le fait déjà. Le droit des salariés c'est une priorité.

Prélèvement sur le salaire « le fameux à valoir » : Comment expliquer au salarié que l'employeur retire sur un salaire un trop perçu lié à une estimation que la MGEN avait fait de l'augmentation par anticipation du point FEHAP en juillet 2018 et Juillet 2019. La CFDT n'a nullement cautionné cette démarche qui pour elle est totalement contre-productive, génératrice d'insatisfaction et de mécontentement. Les salaires n'étant pas au mieux de leur forme nous semble-t-il ... malgré des EBE bien portant par contre ! Qui au passage sont le fruit du travail des salariés et de tous les services rendus. (A quel prix : réduction de moyens, d'effectifs, non remplacement de départs à la retraite...)

La CFDT rappelle que les salariés sont en droit de connaître jusqu'à quand on va leur retirer de l'argent ?

Iniquité de traitement avec le salaire minimum FEHAP qui induit des décalages de rémunération et démobilise un grand nombre de salariés. Pour les professionnels qui en bénéficient c'est une juste chose au regard de la perte de pouvoir d'achat, pour les autres à contrario cela engendre des tensions entre professionnels de même filière métier ou transverse...La CFDT a été très claire par rapport à l'employeur, « cette application conventionnelle doit faire l'objet d'un réajustement technique de la part de la MGEN de façon à respecter l'équilibre entre les professionnels...

Cette nouvelle rubrique MSF (salaire min conv Fehap). Se déclenche donc pour les métiers dont le coefficient Fehap est inférieur ou égal à 339 points (pour rappel VPF = 4.425€).

Par ailleurs, la NAO fixe chaque année le salaire plancher MGEN, soit 1725€ brut au 01/01/2018.

Il s'avère que la nouvelle rubrique paramétrée vient s'ajouter au salaire plancher MGEN. Cela conduit à des résultats surprenants avec un renversement des échelles de salaire. Nous arrivons à des incohérences avec une tendance inversée des salaires en rapport avec le coefficient

conventionnel (exemple ASL1 avec un salaire supérieur à une préparatrice en pharmacie ou équivalent à un comptable)

La CFDT a interpellé dès avril 2018 l'employeur sur cette question et la tension sociale que cela allait engendrer, cela devait être vu avant l'été 2018. L'employeur a d'abord proposé de rencontrer chaque organisation en bilatérale, les rencontres devaient s'échelonner sur plus d'un mois, et accessoirement la Cfdt était prévue en fin de parcours. Nous avons refusé collectivement, l'employeur connaît pertinemment les problèmes que nous portons sans faiblir à chaque réunion plénière de CE et qui appellent surtout réponses plutôt que reformulation.

Nous avons finalement obtenu la tenue d'un groupe de travail le mercredi 14 novembre.

Il est temps de remettre un peu de logique dans la politique salariale, espérons que les annonces seront à la hauteur de l'incompréhension actuelle et qu'elles pourront ainsi restaurer la motivation et éviter des demandes d'arbitrage externe à l'entreprise

Des régularisations toujours en attente : Dans de nombreux établissements la régulation du paiement des congés des femmes enceintes n'est toujours pas totalement effective.... la CFDT est obligée de passer en revue tous les établissements et d'accompagner les régulations sur un plan individuel....nous avons également des arrêts maladie qui ne sont toujours pas requalifiés en accident du travail ce qui impacte le versement de la prime décentralisée....Jusqu'où doit on aller dans l'accumulation des bugs dits informatiques !!! La CFDT rappelle qu'il y a des hommes et des femmes qui sont impactés dans leur vie sociale et familiale.

Prime décentralisée : grâce à négociation : la CFDT a pu obtenir des critères de versement plus avantageux que la simple application supplétive de la convention fehap si aucun syndicat ne s'était engagé :

- ▶ Qu'elle ne se transforme pas en de prime au mérite.
- ▶ Qu'elle soit versée en juin et en novembre
- ▶ Que chaque jour de maladie ne réduise plus que de 1/60^{ème} la prime au lieu de 1/30^{ème}.par semestre
- ▶ La CFDT a obtenu le maintien des acquis ainsi que 60 jours de convalescence au lieu de 30, non décomptés, après une hospitalisation de jour (sans nuitée) et que les jours d'absence pour hospitalisation n'engendrent pas d'abattement.

Pour cette année dans la continuité des contraintes informatiques et de Gestor !!! que la CFDT dénonce, le versement en novembre se ferait sur une base de 5 mois, avec un rattrapage en juin 2019, ce n'était pas l'esprit de l'accord, la somme annuelle à répartir doit être égale à 5% de la masse salariale quelles que soient les modalités de versement.

Cette situation n'est pas satisfaisante du tout et nous l'avons fait savoir à l'employeur, la CFDT prend ses responsabilités en signant des accords, si la confiance mutuelle finit par se désagréger, le dialogue social va devenir difficile.

Les salariés ne sont pas des coûts c'est surtout avant tout une richesse

***Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes
Pour revendiquer et défendre vos idées***

<http://www.cfdtgroupemgen.org>